

## COMMENT GÉRER UNE INSPECTION DGCCRF ?

### OBJECTIFS

- Connaître le contexte réglementaire des inspections
- Comprendre les différents types d'inspections et leur but
- Comprendre les pouvoirs d'un inspecteur
- Se préparer (soi et son équipe) de manière efficace à une inspection
- Interagir au mieux le jour de l'inspection pour en assurer le succès
- Comprendre les suites d'une inspection

### PROGRAMME

- 1- **Le Cadre réglementaire des inspections**
  - Différents types d'inspection et leur but
  - Les pouvoirs d'un inspecteur
- 2- **AVANT Comment se préparer à une inspection ?**
  - Éléments de base
  - Comprendre le contexte et les attentes
  - Préparer la documentation et les équipes
  - Quid des inspections non annoncées
- 3- **PENDANT Comment interagir au mieux**
  - Les bonnes pratiques face à l'inspecteur
  - Les bonnes pratiques pour l'équipe support
  - Comment conclure
- 4- **APRES Comprendre les suites**
  - Différents types de suite
  - Anticiper la prochaine inspection !

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de présentation remis avant la formation.
- Alternance d'apports théoriques, pratiques et cas concrets.
- Moyens techniques : vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel LMS

### SUIVI / EVALUATION

- Positionnement : questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau.
- Résultats : QCM en début et fin de formation.
- Satisfaction : questionnaire à chaud, dès la fin de la formation et à froid, 30 jours après la formation pour valider le transfert des acquis en situation de travail.
- Suivi d'exécution : Feuille de présence par demi-journée et remise d'une attestation de fin de formation.

# RÈGLEMENTATION PRODUITS FINIS

COSMED Academy



A distance



3h (0,5 jour)  
9h-12h



**Caroline BASSONI**

Directrice des Affaires réglementaires de Cosmed, avec 20 ans d'expérience en industrie cosmétique dans des fonctions réglementaires. Direction à de nombreuses reprises d'inspections de la DGCCRF, pour vous apporter un véritable éclairage de terrain.



Service réglementaire, R&D  
Participants : 3 à 10 max



En 2025



Connaissance du  
Règlement CE N1223/2009



Adhérent : 240€ TTC  
Non Adhérent : 360€ TTC